

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil Syndical **F.O.-DGFiP** s'est réuni les 11 et 12 juin 2024 à Nouan le Fuzelier.

En l'absence d'interlocuteurs légitimes, face à une brutalisation croissante du dialogue social et confronté à un projet de destruction de la Fonction Publique, le Conseil Syndical F.O.-DGFiP demande à ses militants de suspendre, à partir d'aujourd'hui, leur participation à toutes les instances nationales et locales.

Le Conseil Syndical F.O.-DGFiP rappelle son attachement viscéral à l'indépendance syndicale. Il n'appellera pas à participer à des rassemblements politiques et ne donnera pas de consigne de vote.

Pour le Conseil Syndical F.O.-DGFiP, l'urgence est de répondre aux revendications des agents de la DGFiP.

Il faut sans attendre combattre et exiger le retrait du projet du Ministre Stanislas Guérini qui vise à :

- ▶ supprimer les catégories A, B et C;
- ▶ détruire la fonction publique de carrière au bénéfice d'une fonction publique d'emploi ;

- instaurer la rémunération au mérite ;
- ▶ faciliter le licenciement des fonctionnaires ;
- ▶ détruire la Fonction Publique et donc la DGFiP, en généralisant la contractualisation des emplois.

Le Conseil Syndical F.O.-DGFiP rappelle son refus de la RGP (Responsabilité des Gestionnaires Publics) et en exige le retrait. La RGP peut frapper TOUS LES AGENTS DE LA DG-FIP A, B, ET C, en services, en postes comptables comme en direction.

Quels que puissent être le déni et les propos lénifiants de la Direction Générale, l'arrêt de la Cour des Comptes du 3 mai 2024 confirme que tout agent public intégré dans la chaîne financière, et quel que soit son grade, peut être condamné.

Le Conseil Syndical F.O.-DGFiP exige que la Direction Générale prenne, sans délai, toutes mesures pour protéger les agents de tous grades.

Le Conseil Syndical **F.O.-DGFiP** appelle les agents à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant, pour combattre toutes les tentatives de remise en cause de leurs statuts et de leurs droits.